

## **Fermeture du compte ENS de Lyon sur réseau social X**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2025-011 du 3 février 2025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 mars 2025, prend la délibération suivante :

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé la fermeture du compte ENS de Lyon sur réseau social X.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 13 mars 2025

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC  
Président  
École Normale Supérieure de Lyon